

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collègue – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°08-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,
- . le nombre de votants est de 6 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEMBOZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Approbation du PV du Comité syndical du 3 avril 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée du 3 avril 2024 a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 28 mai 2024, ainsi qu'en pièce-jointe du rapport préparatoire.

Le procès-verbal du Comité syndical du 3 avril 2024 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX





Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collègue – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°09-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au*
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,*
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,*
- . le nombre de votants est de 6 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.*

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEBOSZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Rapport annuel 2023 de la DSP d'affermage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-3 relatif aux délégations de service public ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 3131-5 relatif au rapport annuel de DSP ;

Considérant le rapport annuel transmis par la société-délégataire MENIPPE le 31 mai 2024 au titre de l'année 2023 ;

Considérant les demandes complémentaires formulées par le Syndicat ;

Les élus prennent acte de la transmission au Comité syndical du rapport annuel 2023 de la délégation de service public d'exploitation en affermage du réseau de communications électroniques très haut débit du Doubs, mais constatent son incomplétude, et restent donc en attente de la présentation du rapport après obtention des compléments dus contractuellement.

**Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX**



Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, 25200 Besançon, Téléphone : 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr – dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collègue – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°10-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,
- . le nombre de votants est de 7 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEBOSZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Déploiement d'un réseau d'objets connectés départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1425-1 relatif aux réseaux de communications électroniques dont dispose le Syndicat par transfert de ses membres ;

Considérant le caractère de service public industriel et commercial (SPIC) du Syndicat ;

Considérant l'étude relative à une stratégie de « territoire durable et connecté » menée en 2023-2024, qui a associé les partenaires publics susceptibles de devenir usager d'un réseau d'objets connectés départemental ;

Considérant l'intérêt des multiples cas d'usages relevant des « territoires connectés et durables » et rendus possibles par les réseaux d'objets connectés, au service de l'efficacité des services publics ;

Considérant le besoin de déployer à cet effet une infrastructure hertzienne publique, mutualisée et souveraine couvrant l'ensemble du département aux fins de collecter les capteurs connectés qui seraient installés par les usagers potentiels publics, voire privés, de ces technologies ;

Considérant plus particulièrement la technologie hertzienne LoRaWAN fonctionnant sur une fréquence libre à longue portée et bas débit, de par la maturité de son écosystème mondial d'acteurs publics et privés, son interopérabilité, sa capacité à collecter des capteurs relatifs à de nombreuses thématiques de l'action publique, sa sobriété ;

A l'unanimité, les élus du Comité syndical :

- **confirment l'opportunité pour le Syndicat de porter un projet de réseau d'objets connectés départemental en technologie LoRaWAN ;**
- **mandatent le Président pour engager toute démarche visant à mettre en œuvre un tel réseau d'objets connectés dès 2025 et à en préciser les modalités opérationnelles ;**
- **prévoient l'affectation des ressources financières et humaines afférentes à inscrire au budget primitif 2025.**

Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX



Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, 25200 Besançon, Téléphone : 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr – dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.



Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°11-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,
- . le nombre de votants est de 7 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEBOSZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 de 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17-2023 du 13 décembre 2023 établissant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°06-2024 du 3 avril 2024 relative à une décision budgétaire modificative n°1 de 2024 ;



Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements

Considérant la nécessité de reprendre l'amortissement des infrastructures remises en affermage au délégataire à partir de la prise en exploitation en septembre 2021 dans le cadre de la nouvelle délégation de service public d'exploitation du réseau syndical ;

Considérant la ventilation entre :

- Les éléments du réseau correspondant aux segments de collecte, de transport et de distribution à amortir sur une durée de 40 ans conformément au décret n°2015-1546 du 28 décembre 2015 ;
- Les raccordements finals financés par le Syndicat dans le cadre de la Régie intéressée à amortir sur une durée de 20 ans, compte-tenu des droits d'usage sur cette durée qui y sont rattachés ;

Considérant par ailleurs l'introduction d'une durée d'amortissement de 3 ans pour de l'outillage technique ;

Considérant la synthèse des mouvements proposés ci-après :

SMIX DOUBS THD DM2 2024 - PRESENTATION GENERALE - VUE D'ENSEMBLE									
DEPENSES				RECETTES					
	BP	DM1	DM2	TOTAL		BP	DM1	DM2	TOTAL
REEL					013				
011 Charges à caractère général	4 934 500,00	754 000,00		5 688 500,00	013 Allouations de charges	2 603 000,00	100 000,00		2 703 000,00
012 Charges de personnel	650 000,00			650 000,00	70 Produits des services	1 800 000,00	650 000,00		2 450 000,00
65 Autres charges de gestion courante	23 000,00			23 000,00	74 Subventions participations	2 800 000,00			2 800 000,00
66 Charges financières	690 000,00			690 000,00	75 Autres produits de gestion courante	10 180 000,00	51 000 000,00		61 180 000,00
67 Charges exceptionnelles	50 000,00			50 000,00	77 Produits exceptionnels	50 000,00			50 000,00
022 Dépenses imprévues	100 000,00			100 000,00					
TOTAL REEL	6 447 500,00	754 000,00	0,00	7 201 500,00	TOTAL REEL	17 435 000,00	51 750 000,00	0,00	69 185 000,00
ORDRE					042				
023 Virement à la section d'investissement	11 207 500,00	50 996 000,00	8 000 000,00	54 203 500,00	042 00 transfert entre sections	90 000,00		5 000 000,00	5 090 000,00
042 00 transfert entre sections amortissements	150 000,00		13 000 000,00	13 150 000,00	042 00 transfert entre sections IRU	400 000,00			400 000,00
042 00 transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00			120 000,00	TOTAL ORDRE	490 000,00	0,00	5 000 000,00	5 490 000,00
TOTAL ORDRE	11 477 500,00	50 996 000,00	5 000 000,00	67 473 500,00	TOTAL EXPLOITATION	17 925 000,00	51 750 000,00	5 000 000,00	74 675 000,00
TOTAL EXPLOITATION	17 925 000,00	51 750 000,00	5 000 000,00	74 675 000,00					
REEL					REEL				
16 Emprunts dettes (Remboursement capital)	3 080 000,00	15 725 858,00		18 805 858,00	13 Subvention d'investissement	4 772 500,00			4 772 500,00
20 Immobilisations incorporelles (Etudes-IRU)	100 000,00			100 000,00	15 Emprunts				0,00
21 Immobilisations corporelles (Mobilier/matériel)	80 000,00	17 000,00		97 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves		11 584 030,59		11 584 030,59
23 Immobilisations en cours (Travaux, ex-déjà réalisés)	13 500 000,00			13 500 000,00	23 Immobilisations en cours (Travaux)	1 250 000,00			1 250 000,00
001 Solde d'exécution investissement		48 837 172,59		48 837 172,59	TOTAL REEL	6 022 500,00	11 584 030,59	0,00	17 606 530,59
020 Dépenses imprévues	250 000,00			250 000,00	ORDRE				
TOTAL REEL	17 010 000,00	62 580 030,59	0,00	79 590 030,59	021 Virement de la section d'exploitation	11 207 500,00	50 996 000,00	-8 000 000,00	54 203 500,00
ORDRE					040 00 transfert entre sections amortissements	150 000,00		13 000 000,00	13 150 000,00
040 00 transfert entre sections	90 000,00		5 000 000,00	5 090 000,00	040 00 transfert entre sections amortissements IRU	120 000,00			120 000,00
040 00 transfert entre sections IRU	400 000,00			400 000,00	047 00 participations	100 000,00			100 000,00
041 00 participations	100 000,00			100 000,00	TOTAL ORDRE	11 577 500,00	50 996 000,00	5 000 000,00	67 573 500,00
TOTAL ORDRE	17 600 000,00	62 580 030,59	5 000 000,00	85 180 030,59	TOTAL INVESTISSEMENT	17 600 000,00	62 580 030,59	5 000 000,00	85 180 030,59
TOTAL GENERAL	35 525 000,00	114 330 030,59	10 000 000,00	159 855 030,59	TOTAL GENERAL	35 525 000,00	114 330 030,59	10 000 000,00	159 855 030,59

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical :

- **approuvent la décision budgétaire modificative n°2 de 2024 telle que présentée par chapitre ;**
- **valident les durées d'amortissement suivantes :**
 - o **pour les investissements de construction du réseau (collecte, transport et distribution), ainsi que pour les subventions s'y rapportant : 40 ans ;**

- **pour les raccordements finals, ainsi que pour les rapportant : 20 ans ;**
 - **pour l'outillage technique : 3 ans.**
- **chargent le Président de son exécution.**

**Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX**



Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, 25200 Besançon, Téléphone : 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr – dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 025-200037729-20241105-2024_023_712-BF





Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collègue – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°12-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pougie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au*
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,*
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,*
- . le nombre de votants est de 7 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.*

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEBOSZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Débat d'orientations budgétaires de 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientation budgétaires ;

Considérant le rapport d'orientations budgétaires joint au rapport préparatoire ;

Considérant la synthèse présentée en séance par le Président et les services, qui ont également répondu aux questionnements des élus ;

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 025-200037729-20241105-2024_021_711-DE



Les élus du Comité syndical prennent acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

**Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX**



(Handwritten signature of Denis Leroux)

Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, 25200 Besançon, Téléphone : 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr – dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.



Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical
Délibération n°13-2024

Séance du : 5 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, 7 rue Denis Papin, ZA en Pogie, à Valdahon, lieu choisi par le Comité, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

NOTA : Le Président certifie que :

- . cette délibération est affichée au siège du Syndicat au
- . les convocations du Comité syndical avaient été légalement adressées le 28 octobre 2024,
- . le nombre des membres en exercice est de 10 pour le collège Département et 16 pour le collège EPCI,
- . le nombre de votants est de 7 pour le collège Département et de 11 pour le collège EPCI.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Damien CHARLET (*visioconférence*), M. Claude DALLAVALLE, M. Raphaël KRUCIEN (*visioconférence*), M. Denis LEROUX, Mme Valérie MAILLARD, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD (*visioconférence*).

Suppléants votants : Mme Florence ROGEBOSZ (*visioconférence*).

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Michel BEUQUE, M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Patrick LECHINE (*visioconférence*), M. Benoit PARENT, M. Marc SAULNIER (*visioconférence*), M. Thierry VERNEY.

Suppléant votant : M. Jean-Yves BOUVERET (*visioconférence*), M. Daniel FLEURY, Mme Lucine FAIVRE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Romain VERMOT.

Objet : Gestion des ressources humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 5721-1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code du Travail, et notamment ses articles L1211-1 et suivants, L2211-1 et suivants et L3111-1 et suivants ;

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Sociale, et notamment ses articles L911-1 et L242-1 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit ;

Vu la délibération du 21 décembre 2016 relative à la gestion des ressources humaines ;

Vu la délibération n°18-2021 du 16 septembre 2021 portant délégations du Président ;

Considérant que le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit exerce des missions de nature industrielle et commerciale caractérisant un Service public industriel et commercial (SPIC) ;

Considérant les agents recrutés sous contrats de travail de droit privé depuis 2017 et faisant actuellement partie du personnel ;

Considérant la Convention collective nationale des télécommunications (IDCC n°2148) dont relèvent les agents du Syndicat sous contrats de droit privé ;

Les élus du Comité syndical :

- **confirment les délégations du Président en matière de ressources humaines, à savoir prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion du personnel de droit privé du Syndicat et, lorsque cela est nécessaire et ne relève pas de l'autorité territoriale, des fonctionnaires mis à disposition ou détachés ; il en rend compte au Comité syndical ;**
- **confirment la liste des postes ouverts au sein des services :**

Intitulé poste de travail	Equivalent Grade FPT	Equivalent Filière FPT	Equivalent poste FPT	Date d'arrivée
Directeur général	A+	Technique	Ingénieur en chef	2013
Directrice technique	A	Technique	Ingénieure	03/06/2024
Responsable administratif et financier	A	Administrative	Attaché	16/07/2018
Chargé d'affaires FTTH	A	Technique	Ingénieur	01/09/2020
Responsable géomatique et SI	B	Technique	Technicien	24/04/2017
Gestionnaire-Comptable	B	Administrative	Rédactrice	16/01/2017
Assistante de direction	B	Administrative	Rédactrice	01/01/2017
Technicien FTTH	B	Technique	Technicien	12/02/2024

- **précisent que l'ouverture d'un poste supplémentaire ou un remplacement conduisant à modifier la filière ou le grade d'un poste existant doit être soumis au Comité syndical ;**

- **autorisent le Président, sous réserve de l'inscription des ressources correspondantes, à recruter un chef de projet pour le projet de réseau d'objets connectés, sur une création de poste équivalent « Ingénieur » de la fonction publique territoriale.**

**Pour extrait conforme
Le Président,
Denis LEROUX**



Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, 25200 Besançon, Téléphone : 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr – dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 025-200037729-20241105-2024_022_421-DE

